

Publication électronique : le 8 Aout 2025

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
FIN DE CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTERIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n° 01/2025 en date du 17 juin 2025 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 21 octobre 2024 chargeant par intérim, monsieur Maxime Carlier technicien territorial principal de 1^{ère} classe, des fonctions de responsable d'unité études et ressources à la maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin du pôle aménagement et développement territorial à compter du 22 juillet 2024,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que le poste n'est plus vacant depuis le 1^{er} juillet 2025.

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions par intérim de responsable d'unité études et ressources à la maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin du pôle aménagement et développement territorial à compter du 1^{er} juillet 2025.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 1 août 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Adeline PENEZ-HANNEDOUCHE, par délégation de
Caroline MEZIERE
Directrice adjointe des ressources humaines